



## COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

### Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2025

PV-CM N°25-02 DU 26/03/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE SOUS ANJOU, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation de Monsieur Luc SATRE, Maire.

Conseillers Municipaux : En exercice : 14                      Présents : 10                      Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2025.

PRESENTS : M. SATRE, M. THIVOLLE, Mme PELLAT, M. LAFUMAS, M. GUIGUES, M. TELMON, Mme KHELIFI, Mme SERVONNAT, Mme MORAND, Mme DIDIER

Monsieur Virgile MONCHAUX donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.

Monsieur Jacky LAURAND est excusé.

Madame Gilliane GROS est excusée.

Monsieur Sébastien GOYET est excusé.

M. le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Josiane PELLAT est désignée pour remplir cette fonction.

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 qui est adopté à l'unanimité.

#### **2. Délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri THIVOLLE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le CFU dressé par l'ordonnateur et le Service de Gestion Comptable de Roussillon.

Considérant que Monsieur Luc SATRE, ordonnateur a normalement administré pendant l'exercice 2024 les finances de la commune en poursuivant et liquidant toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2024 propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

|                                                |          | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL          |
|------------------------------------------------|----------|----------------|----------------|----------------|
| RECETTES NETTES 2024                           |          | 318 520,06 €   | 959 151,61 €   | 1 277 671,67 € |
| DEPENSES NETTES 2024                           |          | 635 142,38 €   | 715 187,49 €   | 1 350 329,87 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2024                    | Excédent |                | 243 964,12 €   |                |
|                                                | Déficit  | -316 622,32 €  |                | -72 658,20 €   |
| RESULTAT DE CLOTURE<br>EXERCICE PRECEDENT 2023 | Excédent | 354 575,55 €   | 527 961,34 €   | 882 536,89 €   |
|                                                | Déficit  |                |                |                |
| RESTE A REALISER DE L'EXERCICE 2024/2025       |          | 37 631,00 €    |                |                |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'ensemble du Compte Financier Unique soumis à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et crédits annulés.**

### **3. Point sur les projets en cours et la vie communale**

- La participation totale des 4 commune au SASS au titre de l'année 2025 est de 225 000,00€. La commune de VILLE SOUS ANJOU devra s'acquitter de 63 217,35€. Le SASS souhaite lancer un projet qui aura pour objet la réhabilitation du bâtiment sportif. En effet, celui-ci a 18 ans et des travaux sont à programmer avant la fin du mandat. Monsieur Jean-Michel SEGUI président du SASS souhaite qu'un groupe de travail comprenant un élu de chaque commune du SASS et de 2 représentants du club de foot se constitue rapidement pour réaliser un diagnostic du bâtiment et de définir les travaux prioritaires à envisager afin que des demandes de subventions puissent être faites avant mars 2026. De ce fait, il faudra prévoir que la participation des communes soit revue à la hausse pour les années à venir. Il est à noter que le Centre Social a toujours une situation financière fragile mais elle s'améliore tout de même.
- Le club de tennis de Saint Romain de Surieu est en difficulté, il y a beaucoup moins d'adhésions car ils n'arrivent pas à recruter un professeur de tennis.
- La journée « Nature propre » est programmée, le 28 mars 2025 à 8h00, rdv place de la Mairie. La journée dédiée à la plantation des fleurs sur la commune est quant à elle programmée le 26 avril prochain.
- L'accueil des nouveaux habitants est programmé le vendredi 11 avril 2025 à 18h30, salle Emile Romanet.

Les dates des prochains Conseils Municipaux sont programmées :

- Vendredi 4 avril à 18h00 (vote du budget primitif 2025)
- Mardi 13 mai à 20h30

Fin de la séance à 21h30

PV CM 25-02 du 26 mars 2025.

Monsieur le Maire,  
Luc SATRE

La Secrétaire de séance,  
Madame Josiane PELLAT